



RÉGIME DES ÉTUDES ET CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Domaine STS
Mention ETHIQUE
Parcours type Ethique du soin et recherche
(Philosophie, Médecine, Droit)
2^{ème} année
Année universitaire 2020/2021

LES PRÉSIDENTS DES UNIVERSITÉS.

- Vu le Code de l'Éducation, et notamment :
 - Les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
 - Les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
 - Les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
 - Les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
 - Les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
 - Les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
 - Les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes.
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté d'accréditation de l'Université Toulouse 1 Capitole du 24/05/2016 autorisant les Universités Toulouse 1 capitole, Jean Jaurès et Paul Sabatier à délivrer le diplôme de Master mention Ethique.
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master,
- Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,
- Vu la charte des examens en vigueur à l'Université Toulouse 1 Capitole,
- Vu la charte des examens en vigueur à l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès,
- Vu la charte des examens en vigueur à l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier,
- Vu la décision du CA de l'Université Toulouse 1 Capitole du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élève étudiant,
- Vu les statuts de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier adoptés le 2 juin 2014 par le Conseil d'Administration
- Vu l'avis du conseil de la faculté de Droit et Science politique
- Vu la décision de la CFVU de l'université Toulouse Capitole
- Vu l'avis du conseil de la faculté de Droit et Science politique
- Vu l'avis du conseil de la faculté de Philosophie
- Vu l'avis du conseil de la faculté de Médecine-Rangueil en date du 02 juillet 2020
- Vu la décision de la CFVU de l'université Toulouse 1 Capitole,
- Vu la décision de la CFVU de l'université Toulouse 2 Jean-Jaurès
- Vu la décision de la CFVU de l'université Toulouse 3 Paul Sabatier du 08 septembre 2020
- Vu la convention d'application à la convention cadre liant l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et les établissements du site co-accrédités à délivrer les diplômes nationaux de master,

ARRÊTENT

TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Master mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit), est une formation universitaire permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en Ethique biomédicale.

ARTICLE 2. DIPLÔME EN CO-HABILITATION

Le master 2^{ème} année mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit) est organisé en co-habilitation :

ENTRE

L'UNIVERSITE TOULOUSE I CAPITOLE

2, rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse Cedex 9

Responsable pédagogique : Professeur BIOY Xavier

Responsable administratif : Elsa FABRE – 05.61.63.39.22 – elsa.fabre@ut-capitole.fr

Gestionnaire de scolarité : Delphine CABANEAU – 05.61.63.35.83 – delphine.cabaneau@ut-capitole.fr / scolformprof08@ut-capitole.fr

ET

L'UNIVERSITE TOULOUSE II JEAN-JAURES

5, allée Antoine Machado

31058 Toulouse Cedex 9

Responsable pédagogique et coordinateur général : BASTIANI Flora

Responsable administratif : Sylvie FONTES – 05.61.50.44.22 – fontes@univ-tlse2.fr

Gestionnaire de scolarité : Danielle GRENIER – 05.61.50.41.24 – danielle.grenier@univ-tlse2.fr

ET

L'UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER

133, route de Narbonne

31062 Toulouse Cedex 9

Responsable pédagogique : Professeur BUJAN Louis

Gestionnaire de scolarité : Marianne DELRIEU – 05.67.77.10.41 – mdbr.secuniv@chu-toulouse.fr

Gestionnaire administrative : Cécile ROBIN – 05.62.88.90 19 – cecile.robin1@univ-tlse3.fr

ARTICLE 3. ACCES DE PLEIN DROIT

L'inscription annuelle à la 2^{ème} année du Master mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit), est ouverte de plein droit aux étudiants titulaires du master 1 mention éthique parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit).

ARTICLE 4. AUTRES POSSIBILITÉS D'ACCÈS

Les étudiants qui n'ont pas un accès de plein droit à cette formation peuvent être autorisés par la commission pédagogique d'admission à s'inscrire après validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

ARTICLE 5. INSCRIPTIONS

Les étudiants doivent s'inscrire dans leur université d'origine dans laquelle ils devront s'acquitter des frais d'inscriptions.

ARTICLE 6. LE REDOUBLEMENT.

Le redoublement est possible et est soumis à l'appréciation du jury.

TITRE II – LES ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 7. ORGANISATION DE LA FORMATION.

Le master 2^{ème} année, mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit), est organisé sur deux semestres. Cette année est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à des crédits (ECTS). Le premier semestre comprend 6 unités d'enseignement, le second semestre, 4 unités d'enseignement, totalisant respectivement 30 et 30 crédits. Le contenu et les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe du présent document.

Service d'Enseignement à Distance (SED) : Tous les enseignements dispensés en master 2^{ème} année sont accessibles à distance. Pour bénéficier de ce service des droits supplémentaires sont à acquitter à l'Université Toulouse II Jean-Jaurès.

ARTICLE 8. STAGE (Voie professionnelle et voie recherche)

Un stage obligatoire d'observation en milieu médical est réalisé au cours du quatrième semestre. L'étudiant rédigera un mémoire à la fin du stage. Ce dernier mémoire sera évalué par les enseignants et permettra la validation de cette UE. Les terrains de stage sont autorisés par l'enseignant responsable de la Faculté de Médecine de Rangueil (Professeur Bujan).

ARTICLE 9. ORGANISATION DES EXAMENS

Il existe une session unique dont les dates sont arrêtées en début d'année par les établissements.

Toute absence à un examen est sanctionnée par la note 0.

Cependant, seront admis à passer la session de rattrapage les étudiants absents à la session unique du semestre concerné et :

- Qui peuvent justifier d'un cas de force majeure, c'est-à-dire la réunion de trois éléments qui le rendent exceptionnel par nature (imprévisible, irrésistible et extérieur).
- Et qui ont déposé, auprès de la scolarité de l'université qui organise l'enseignement examiné, un justificatif au plus tard dans les 10 jours calendaires suivant la fin de la période d'examen concerné.

ARTICLE 10. MODALITÉS D'ORGANISATION

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par une évaluation correspondant aux modalités de contrôle des connaissances de chaque UE qui sont adoptées par l'enseignant et dans le respect du tableau annexé au présent arrêté et publiées un mois après la date de rentrée universitaire.

Master mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche
(Philosophie, Médecine, Droit)

S3	UE 901 15 ECTS	Mise en situation pratique II Cas soumis. Travail par groupe de 2 à 3 étudiants. Soutenance devant 3 enseignants (UT1 2 3) (30min)	UE 902 30h - 3 ECTS Droit de la santé (UT1) Oral terminal sur sujet du cours (30min)	UE 903 25h - 3 ECTS Epistémologie de la biologie contemporaine UT2 Dossier sur un thème en lien avec le cours, (12 à 15 pages)	UE 904 25h - 3 ECTS Ethique et vie UT2 Oral préparé sur un texte choisi par le candidat. (15 minutes de présentation)	UE 905 25h - 3 ECTS Philosophie de la santé UT2 Soutenance de dossier (max 5 p) un cas médical. Soutenance orale (15 min)	UE 906 25h - 3 ECTS LV ou option UT2J LV Ecrit (devoir sur table en 2h) Informatique Dossier	30 ECTS 130h
	S4	UE1004 25 h - 3 ECTS Santé publique et inégalités de santé UT3 Ecrit terminal questions de cours et/ou cas clinique (2h30)	UE 1002 25h - 3 ECTS Bioéthiques et libertés UT1 Contrôle continu (dossiers, exposés)	UE 1003 25h à 50h - 3 ECTS Stage en milieu médical UT3 Mémoire à rendre Comité de lecture	UE 1001 21 ECTS MEMOIRE DE RECHERCHE Le sujet de la recherche est défini au premier semestre et l'étudiant a 1 directeur de mémoire, enseignant du master UT 1, 2, 3. Le travail se fait durant tout le second semestre. Le mémoire peut être codirigé. Le mémoire est adressé aux enseignants et ensuite soutenu en juin devant le jury (UT1, 2,3).	30 ECTS 75h		

Équipes de recherche concernées : EA ERRAPHIS (UT2-Jlaurès) ; Institut Maurice Hauriou (UT1-Capitole) ; Équipe de Recherche Fertilité humaine et CHU Toulouse EA 3694 (UT3-Paul Sabatier).

TITRE III – VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 11. CONDITION DE VALIDATION DES UNITÉS ET DES SEMESTRES

Les unités d'enseignement sont validées isolément ou par compensation

- **Isolément :**

Une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

- **Par compensation :**

Le semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives.

Les semestres sont validés isolément ou par compensation.

- **Isolément :**

Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la note moyenne (10/20).

- **Par compensation :**

Les semestres sont validés sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui composent l'année plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives. Dans ce cas, le semestre où le candidat n'a pas obtenu la moyenne est validé par compensation et les ECTS correspondant à l'unité sont acquis.

Les 3^{ème} et le 4^{ème} semestre acquis confèrent 30 crédits (ECTS) chacun après la Maîtrise. Ce nombre est invariable, quelle que soit la somme des crédits (ECTS) des UE composant ce semestre.

La seconde année de Master acquise confère 60 crédits (ECTS) après la Maîtrise. Ce nombre est invariable, quelle que soit la somme des crédits (ECTS) des UE composant cette année.

- Le diplôme de Master est acquis si les deux années du diplôme de Master sont acquises.

Le diplôme de Master acquis confère 120 crédits (ECTS) après la Licence. Ce nombre est invariable, quelle que soit la somme des crédits (ECTS) des UE composant cette année.

ARTICLE 12. CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UNE MENTION

L'obtention du semestre donne lieu à l'une des mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11.99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13.99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15.66
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est supérieure à 16

ARTICLE 13. DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Pour être déclaré admis au diplôme mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit), l'étudiant doit être admis au semestre 3 et au semestre 4. Le jury d'examen peut octroyer des points jury. L'obtention du diplôme de master donne lieu aux mentions suivantes :

Dans la mesure où les deux semestres ont été validés, le master mention Ethique parcours type Ethique du soin et recherche donne lieu aux mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11.99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13.99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15.66
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est supérieure à 16

Toulouse, le 10 septembre 2020

Le Président de l'Université Paul Sabatier,

La Vice-Présidente de la Faculté de Médecine,

Jean-Marc BROTO

Faculté de Médecine

